

UDM.24

FORMATION DES ÉLUS

CATALOGUE 2026



LE MOT DU PRÉSIDENT



L'évolution constante du rôle des maires, des présidents d'intercommunalité et, plus largement de l'ensemble des élus du bloc communal nécessite, plus que jamais, de posséder des connaissances élargies afin de faciliter l'exercice d'un mandat que nous savons toutes et tous particulièrement exigeant.

Consciente de cette réalité et désireuse de toujours mieux remplir ses missions à destination des élus, l'Union des Maires s'est inscrite, dès 2017, comme un organisme reconnu de formation ainsi qu'en atteste l'agrément dont elle dispose, dans ce domaine, de la part du Ministère de l'Intérieur.

Pour cet exercice 2026, première année du mandat municipal, nous avons poursuivi cette démarche qui nous permet de vous proposer, par l'intermédiaire de ce catalogue, pas moins de 26 sessions de formation thématique.

Vous pourrez ainsi parfaire vos connaissances en ce qui concerne le fonctionnement du conseil municipal, la gestion des chemins ruraux, le statut de l'élu local, l'édification du budget communal, le rôle de la commune en matière scolaire etc...

J'espère ainsi que les thèmes proposés retiendront votre attention ainsi que celle des membres de vos équipes municipales et intercommunales et souhaite donc vous voir nombreuses et nombreux à vous inscrire pour participer à nos formations.

Bruno LAMONERIE
Président de l'Union des Maires

SOMMAIRE

- **LA FORMATION : UN DROIT POUR TOUS LES ÉLUS LOCAUX**
- **CALENDRIER 2026**
- **FINANCEMENT**
 - 2 modalités de financement
 - Guide pour mobiliser son DIF
- **CATALOGUE DE FORMATIONS**
- **FORMATIONS DANS VOTRE COLLECTIVITÉ**

LA FORMATION : UN DROIT POUR TOUS LES ÉLUS LOCAUX

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) consacre le droit, **pour chaque élu local**, à bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions. (1)

Les élus qui travaillent bénéficient **d'un congé de formation de 24 jours par mandat**.

Les collectivités doivent mettre en place, pour toute la durée du mandat, les dispositifs nécessaires à l'exercice, pour chaque élu, de son droit à formation, qu'il bénéficie ou non d'une délégation de fonction.

Formation pour la 1^{ère} année de mandat

Le CGCT impose aux collectivités territoriales d'organiser, au cours de la première année du mandat, une formation au profit des membres de leur exécutif (élus ayant reçu une délégation).

En outre, tout membre de l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un EPCI peut « *suivre, au cours des six premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local* ».

L'Union des maires, dont les dispositions statutaires prévoient d'organiser la formation des élus locaux (*article 2 des Statuts*), **est agréée** par le Ministre chargé des collectivités locales **depuis 2017**.

(1) Articles L. 2123-12, L. 3123-10, L.4135-10, L.7125-12 et L.7227-12 du CGCT

CALENDRIER 2026

1^{er} Semestre 2026

- Le Statut de l'élu local – Lundi 27 avril 2026
- Le budget communal et les finances locales – Jeudi 30 avril 2026
- Le budget communal et les finances locales – Lundi 11 mai 2026
- Le fonctionnement du Conseil Municipal – Vendredi 22 mai 2026
- Animer et mobiliser une équipe municipale – Vendredi 29 mai 2026
- Commune et École – Mardi 2 juin 2026 (1/2 J)
- Les chemins ruraux – Jeudi 4 juin 2026
- L'organisation des fêtes sur la commune – Vendredi 5 juin 2026
- Le Règlement du cimetière – Lundi 8 juin 2026
- Gestion des concessions et reprise des sépultures – Mardi 9 juin 2026
- Pouvoir de police et responsabilités des élus – Vendredi 12 juin 2026

2^{ème} Semestre 2026

- Le fonctionnement du Conseil Municipal – Jeudi 9 juillet 2026
- Les fondamentaux de l'Urbanisme – Jeudi 10 septembre 2026
- Biens sans maîtres et immeubles en état d'abandon – Mardi 15 septembre 2026
- Le Statut de l'élu local – Vendredi 18 septembre 2026
- Commune et École – Vendredi 2 octobre 2026 (1/2 J)
- Les troubles de voisinage – Vendredi 16 octobre 2026 (1/2 J)
- Les chemins ruraux – Jeudi 22 octobre 2026
- L'organisation des fêtes sur la commune – Vendredi 23 octobre 2026
- Pouvoir de police et responsabilités des élus – Vendredi 6 novembre 2026
- Comment gérer les dépôts sauvages de déchets ? – Vendredi 13 novembre 2026 (1/2 J)
- Le Règlement du cimetière - Jeudi 19 novembre 2026
- Gestion des concessions et reprise des sépultures – Vendredi 20 novembre 2026
- Gérer les animaux sur son territoire – Vendredi 4 décembre 2026 (1/2 J)
- Biens sans maîtres et immeubles en état d'abandon – Vendredi 11 décembre 2026
- Les troubles de voisinage – Vendredi 18 décembre 2026 (1/2 J)

Formations 2026 - Premier semestre



Avril		Mai		juin	
1 M		1 V		1 L	
2 J		2 S		2 M	Commune et École
3 V		3 D		3 M	
4 S		4 L		4 J	Les Chemins ruraux
5 D		5 M		5 V	Organisation des fêtes
6 L		6 M		6 S	
7 M		7 J		7 D	
8 M		8 V		8 L	Le Règlement du cimetière
9 J		9 S		9 M	La gestion des concessions
10 V		10 D		10 M	
11 S		11 L	Le Budget communal	11 J	
12 D		12 M		12 V	Pouvoir de police
13 L		13 M		13 S	
14 M		14 J		14 D	
15 M		15 V		15 L	
16 J		16 S		16 M	
17 V		17 D		17 M	
18 S		18 L		18 J	
19 D		19 M		19 V	
20 L		20 M		20 S	
21 M		21 J		21 D	
22 M		22 V	Conseil municipal	22 L	
23 J		23 S		23 M	
24 V		24 D		24 M	
25 S		25 L		25 J	
26 D		26 M		26 V	
27 L	Statut de l'Élu local	27 M		27 S	
28 M		28 J		28 D	
29 M		29 V	Animer une équipe municipale	29 L	
30 J	Le Budget communal	30 S		30 M	
		31 D			
	1 Journée				1/2 journée

Formations 2026 - Second semestre (1)



Juillet		Septembre		Octobre	
1 M		1 M		1 J	
2 J		2 M		2 V	Commune et École
3 V		3 J		3 S	
4 S		4 V		4 D	
5 D		5 S		5 L	
6 L		6 D		6 M	
7 M		7 L		7 M	
8 M		8 M		8 J	
9 J	Conseil Municipal	9 M		9 V	
10 V		10 J	Les Fondamentaux de l'Urbanisme	10 S	
11 S		11 V		11 D	
12 D		12 S		12 L	
13 L		13 D		13 M	
14 M		14 L		14 M	
15 M		15 M	Les Biens sans maîtres	15 J	
16 J		16 M		16 V	Troubles du voisinage
17 V		17 J		17 S	
18 S		18 V	Statut de l'Élu Local	18 D	
19 D		19 S		19 L	
20 L		20 D		20 M	
21 M		21 L		21 M	
22 M		22 M		22 J	Les Chemins ruraux
23 J		23 M		23 V	Organisation d'une fête
24 V		24 J		24 S	
25 S		25 V		25 D	
26 D		26 S		26 L	
27 L		27 D		27 M	
28 M		28 L		28 M	
29 M		29 M		29 J	
30 J		30 M		30 V	
31 V				31 S	
	1 Journée				1/2 journée

FORMATIONS 2ème Semestre (2)



Novembre		Décembre	
1 D		1 M	
2 L		2 M	
3 M		3 J	
4 M		4 V	Gérer les animaux
5 J		5 S	
6 V	Pouvoir de police	6 D	
7 S		7 L	
8 D		8 M	
9 L		9 M	
10 M		10 J	
11 M		11 V	Les Biens sans maîtres
12 J		12 S	
13 V	Dépôts sauvages de déchets	13 D	
14 S		14 L	
15 D		15 M	
16 L		16 M	
17 M		17 J	
18 M		18 V	Troubles de voisinage
19 J	Règlement du cimetière	19 S	
20 V	Gestion des concessions	20 D	
21 S		21 L	
22 D		22 M	
23 L		23 M	
24 M		24 J	
25 M		25 V	
26 J		26 S	
27 V		27 D	
28 S		28 L	
29 D		29 M	
30 L		30 M	
		31 J	
	1 Journée		1/2 Journée

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

PAR LA COLLECTIVITÉ

Budget frais pédagogiques de **2% à 20%** du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus

Dépense obligatoire si,

- Cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- Organisme de formation agréé pour la formation des élus

Formations concernées

En lien avec le mandat

Modalités d'inscription

S'inscrire à la formation souhaitée en utilisant [le formulaire dédié](#) aux formations financées par le Budget communal

PAR LE DIFE (Droit Individuel à la Formation des Élus)

400 € par an/ élu
Si non consommé sur une année
Cumul possible à hauteur maximum de **800 €**



**INSCRIPTION MINIMUM 15 JOURS AVANT
LA DATE DE LA FORMATION**

Formations concernées

En lien avec le mandat

Modalités d'inscription

Se connecter à « Mon Compte Élu
via votre **Compte France Connect+**
(IDENTITÉ NUMÉRIQUE)

LE FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

**Les tarifs ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'UDM 24 le 25 janvier 2023*

Structures	Tarifs 2026 par élu*	½ journée
Commune de moins de 500 h	130€	100€
Commune de 501 à 1000 h	150€	
Commune de moins de 1001 à 2500 h	170€	
Commune de moins de 2501 à 5000 h	180€	
Autres et EPCI	200€	

**Les frais de repas sont pas inclus.*

Pour toutes questions

relatives à la formation, veuillez contacter :

UNION DES MAIRES

0553028735

contact@udm24.fr

LE FINANCEMENT PAR LE DIFE

(Droit Individuel à la Formation des Élus)

Chaque membre du Conseil Municipal peut suivre des formations **sans coût pour la collectivité grâce à son Droit Individuel à la Formation (DIF)** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La demande de financement par le DIF doit être effectuée **au moins 15 jours avant la formation**

GUIDE POUR MOBILISER VOTRE DIF-Élu



Pour utiliser votre DIF-Élu, vous devez, au préalable, créer votre IDENTITÉ NUMÉRIQUE (celle-ci vous sera utile également pour vos autres démarches administratives en ligne)

Depuis le 25/10/2022, le service Mon Compte Formation a augmenté son niveau de protection en introduisant **France Connect +**.

Ainsi si vous souhaitez utiliser votre DIF en vous inscrivant à une formation de l'UDM24 ? vous devez désormais créer votre **IDENTITÉ NUMÉRIQUE** ;

ÉTAPE 1 : CRÉER VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE

OPTION 1

Identité numérique France Identité

Via l'application que vous aurez téléchargée sur votre téléphone, cliquez en haut à droite puis sur « *demandez votre identité numérique certifiée* », « *je prends rendez-vous dans une mairie agréée pour valider mon identité numérique* »

OPTION 2

Identité numérique La Poste

En bureau de poste

Rendez-vous **directement en Bureau de Poste** avec votre pièce d'identité : votre identité numérique sera créée par un agent qualifié de la poste en quelques minutes.



Sur votre téléphone

Vous pouvez également créer votre identité numérique seul.e sur votre téléphone puis la faire valider en bureau de Poste auprès d'un agent

ÉTAPE 2 : CRÉER VOTRE COMPTE ÉLU

Aller sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>



SUR VOTRE ORDINATEUR

- Connectez-vous à Mon Compte Élu en vous identifiant avec France Connect +
- Choisissez l'identité numérique de votre choix
- Ouvrir l'application identité numérique La Poste ou France Identité



SUR VOTRE PORTABLE

3 étapes :

- Confirmez lorsque l'on vous demande si vous êtes à l'origine de cette demande d'identification
- Saisissez votre code secret
- La fenêtre « Identification réussie » apparaît

ÉTAPE 3 : CRÉER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

SUR VOTRE ORDINATEUR

- Identifiez-vous avec vos identifiants de mon compte formation (votre n° de sécurité sociale et votre mot de passe)
- Accepter le CGU
- Allez dans « **RECHERCHE** » (onglet sous « AIDE » en haut, à droite)
- Cliquez sur « **VOTRE MANDAT ÉLECTORAL** »
- Indiquez **précisément le NOM DE LA FORMATION** que vous souhaitez suivre
- Cliquez sur « **EN PRÉSENTIEL** »
- Dans le cadre « LOCALISATION », rentrez « **24430 MARSAC SUR L'ISLE** »
- Voir les résultats puis cliquez sur le cadre comportant la formation demandée
- Cliquez sur le bouton « **DEMANDER UN DEVIS** » (à droite de l'écran)
- Lorsqu'apparaît « VOUS TRAVAILLEZ OU PAS DANS LA FONCTION PUBLIQUE », cliquez sur **VALIDER**
- Choisissez l'objectif « JE SOUHAITE ACQUÉRIR DES SAVOIRS DE BASE ET DES COMPÉTENCES CLÉS » et cliquez sur « **ENVOYER MON INSCRIPTION** »
- C'est fait ! Votre dossier d'inscription a été transmis à l'organisme de formation (par ex : l'UDM24)
- Quand l'ODF (en l'occurrence l'UDM24) aura validé votre demande d'inscription (sous 2 jours), vous recevrez un mail vous indiquant la procédure à suivre
- Après vous être reconnecté, cliquez sur « **DOSSIER** » en haut à droite de votre écran, ensuite sur le dossier qui concerne votre formation, puis financements.
- Répondez à la question sur votre temps de travail, donnez votre accord pour mobiliser vos droits et **CONFIRMEZ VOTRE INSCRIPTION !**
- **Votre financement par votre DIF est validé !** Vous recevrez, par la suite, un mail de confirmation

LES FORMATIONS



2026

1^{er} Semestre 2026 (cliquer sur le titre de la formation pour en lire le programme)

- [Le Statut de l' élu local](#) – 27 avril 2026
- [Le budget communal et les finances locales](#) – 30 avril 2026
- [Le budget communal et les finances locales](#) – 11 mai 2026
- [Le fonctionnement du Conseil municipal](#) – 22 mai 2026
- [Animer et mobiliser une équipe municipale](#) – 29 mai 2026
- [Commune et École \(1/2 J\)](#) – 2 juin 2026
- [Les chemins ruraux](#) – 4 juin 2026
- [L'organisation des fêtes et manifestations sur la commune](#) – 5 juin 2026
- [Le Règlement du cimetière](#) – 8 juin 2026
- [La gestion des concessions funéraires et les reprises de sépultures](#) – 9 juin 2026
- [Pouvoir de police et responsabilités des élus](#) – 12 juin 2026

2^{ème} Semestre 2025 (cliquer sur le titre de la formation pour lire le programme)

- [Le fonctionnement du Conseil municipal](#) – 9 juillet 2026
- [Les Fondamentaux de l'Urbanisme](#) – 10 septembre 2026
- [Les biens sans maître et les immeubles en état d'abandon](#) – 15 septembre 2026
- [Le Statut de l' élu local](#) – 18 septembre 2026
- [Commune et École \(1/2 J\)](#) – 2 octobre 2026
- [Les troubles de voisinage \(1/2 J\)](#) – 16 octobre 2026
- [Les chemins ruraux](#) – 22 octobre 2026
- [L'organisation des fêtes et manifestations sur la commune](#) – 23 octobre 2026
- [Pouvoir de police et responsabilités des élus](#) – 6 novembre 2026
- [Comment gérer les dépôts sauvages de déchets \(1/2 J\)](#) – 13 novembre 2026
- [Le Règlement du cimetière](#) – 19 novembre 2026
- [La gestion des concessions funéraires et les reprises de sépultures](#) – 20 novembre 2026
- [Gérer les animaux sur son territoire \(1/2 J\)](#) – 4 décembre 2026
- [Les biens sans maître et les immeubles en état d'abandon](#) – 11 décembre 2026
- [Les troubles de voisinage \(1/2 J\)](#) – 18 décembre 2026

FORMATIONS EN INTRA DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

VOUS SOUHAITEZ RÉUNIR
TOUS VOS ÉLUS LORS D'UNE
FORMATION SUR UN SUJET EN
PARTICULIER ?



Sur demande de votre part, l'UDM24 organise des
Formations en intra dans votre collectivité

Contactez l'UDM24 pour nous faire part de vos besoins.
Claude REY : 05 53 02 87 35 – contact@udm24.fr